

## PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Collectivité : CCAS de Grabels

**Grade de** : Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté n° 016/CCAS/2020 du 3 novembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	BENYOUCEF Zora	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 2024	Choix

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (Article L 132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

A Grabels, le 13 mars 2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)

Le Président du C.C.A.S. René REVOL